



L'EQUIPE UNSA VOUS INFORME

Communication régionale GEST JUIN 2024

Bonjour! Votre équipe **UNSA EFS** s'est formée en **santé, sécurité et conditions de travail**.

L'efficacité de l'entreprise repose notamment sur la santé de ses salariés, par conséquent l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité et protéger votre santé **physique et mentale**.

N'hésitez pas à nous contacter, nous pourrons vous orienter sur vos préoccupations et démarches possibles. Vous serez écoutés!



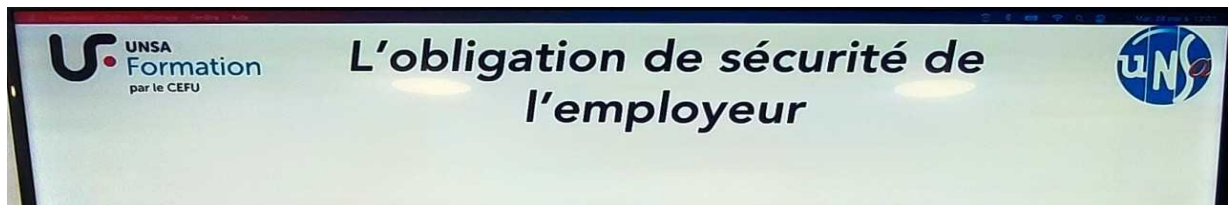
Stress au travail=danger
Evitez les risques!

Dénoncez les
harcèlements
sexuels /moraux!

Identifiez les troubles musculo-
squelettiques à votre poste!

Déclarez vos accidents de travail même bénins!

Efficience ou qualité de travail?



Code du travail article L. 2281-1 : « Les salariés bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail. »



Avancée grâce à UNSA GEST

[Modification apportée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels](#)

Une ligne est rajoutée pour tous les sites et concernant les collectes mobiles:

« risques de glissade et de chute lors de l'utilisation des hayons mobiles/pluie,neige,calle bloquée par le froid »

Une autre ligne est ajoutée à l'ensemble des unités de travail en logistique interne :

»risque de TMS liés à la manipulation de charges lourdes,notamment lors de la gestion des palettes. »

En GEST nous constatons une augmentation des accidents de travail bénins



Lors du CSE du mois de JUIN :



L'équipe UNSA s'est abstenue sur les votes :

-à propos de la consultation du **bilan social 2023**. Le taux d'absentéisme de 5.7% ne semble pas alarmer la Direction.

Le taux d'emploi handicap est de 7.15% au national et de 5.24% en GEST

-à propos des **changements d'horaires en IH/DEL** Nancy pour les postes de secrétariat.

L'équipe UNSA a voté **POUR**:

- le **choix des dates butoirs pour les bénéficiaires des Actions Sociales et Culturelles** : il n'y aura plus de critère d'ancienneté. Les dates d'extraction des ouvrants droits seront : le 30 avril et le 31 juillet pour les chèques vacances et le 31 octobre pour les chèques Noël.

Prime pour un remplacement inopiné

Mise en place en GEST depuis le 1^{er} décembre 2023

Comment ? accordée si demande dans les 24h qui précède le remplacement et le vendredi soir pour le Week-End : sur un jour non planifié au planning / ou changement de poste: jour/nuit ou différence de 4H avec le planning initial

Pour qui ? le personnel n'ayant pas d'astreinte

Combien ?

Payé en 2 fois dans l'année sur la base des primes d'astreinte.

Particularité: en attente d'un accord national,

Actuellement uniquement dans la région GEST !

Maintien de l'indemnité panier collecte en cas de changement intervenant dans un délai de prévenance inférieur à 7 jours.

LORS DU CSE DU MOIS DE JUIN :

-Question UNSA sur la prime de remplacement inopiné :

Les négociations nationales n'ont pour l'instant pas abouties à un accord. Un dispositif similaire pour les remplacements inopinés a été mis en place en GEST depuis le 1^{er} décembre 2023.

- Après 6 mois ,combien de personnes ont pu bénéficier de cette prime ?Réponse de la Direction: Le **bilan sera fait en juillet**.

Suite au taux important d'absentéisme 5,6%, nombreux sont les salariés qui sont appelés à s'adapter à des changements de planning à moins de 7j, à moins de 48H , à moins de 24H, même le jour J ,et l'acceptent sans contrepartie puisque l'intervalle est de moins de 4H avec leur planning initial. Pourriez-vous envisager la possibilité de modifier notre dispositif en accordant cette prime pour TOUT changement de planning dans les 48H ?

Citation d'un exemple de réclamation d'un salarié .

L'accord en Gest peut-il être modifié ?Réponse de la Direction : **Non pas envisagé**.

Il faut considérer de manière positive le fait que nous soyons la seule région qui a mis en place un dispositif de ce genre pour le moment.

-Question UNSA sur la prime mobilité

Dans l'avenant Numéro 1 de l'accord collectif projet social de notre Etablissement, il est question de mobilité régionale temporaire.

Dans quel cas le salarié reçoit-il une prime exceptionnelle de mobilité temporaire par jour travaillé en mobilité volontariat ou non ?

Réponse : uniquement si changement de bassin , notre région est découpée en 3 bassins . Strasbourg et Colmar sont dans le même bassin, ainsi que Troyes et Reims .



Les primes paniers

L'Indemnité de panier « autre » : 6.64€ « Lorsque le salarié est contraint de prendre une restauration sur son lieu effectif de travail, en raison de conditions « particulières » d'organisation ou d'horaires de travail, il bénéficie d'une indemnité forfaitaire destinée à compenser les dépenses supplémentaires de restauration. L'octroi de cette indemnité est lié aux conditions particulières de travail suivantes :

- Le travail de nuit
- Le travail en journée continue si le temps de travail quotidien correspond à un minimum de 4 heures de travail et qu'il comprend une pause repas.»

Grâce à l'intervention d'UNSA ,un salarié a pu récupérer ses primes paniers non saisies avec 3 ans de rétro-activité.



Les titres restaurant: 8.40€ : « Lorsque les salariés n'ont pas accès de manière effective à un mode de restauration collective, l'Etablissement attribue un titre restaurant. La prise en charge par l'employeur est fixée à 60 %. L'attribution d'un titre restaurant est possible à partir du moment où le temps de travail quotidien correspond à un minimum de quatre heures de travail et qu'il comprend une coupure repas.

La restauration collective :Le salarié a accès à un self :une prise en charge devra être négociée entre la Direction et les structures de restauration locales, soit des droits d'admission, soit d'une participation de l'employeur. Ces négociations devront tendre à ce que **la participation du salarié ne soit pas supérieure à 5 euros** pour un plateau standard composé d'au moins une entrée, un plat, un dessert. Lorsque le restaurant accepte le paiement en ticket restaurant, l'Etablissement ne prend en charge ni les droits d'admission ni de participation aux frais de restauration collective. Pour autant, une convention sans droit d'admission sera conclue pour permettre aux personnels qui le souhaitent d'y manger Cette mesure s'applique à partir du moment où le temps de travail quotidien correspond à un minimum de 4 heures de travail incluant une coupure repas.

La Direction GEST va faire son choix concernant le mode d'avantage restauration qu'elle mettra à disposition de ses salariés.

En fonction de nos différents sites,ce sera self ou TR. Pour les sites qui n'ont pas de self, ce sera TR. Quand il y a un self, c'est la région qui décidera.

En juillet, les élus des CSE seront informés. Consultation des CSE en septembre. Si la majorité des élus d'un CSE émettent un vote défavorable sur le choix de la direction régionale, la commission de suivi nationale sera saisie.



Indemnité de panier collecte mobile : 16,60€ Cette indemnité est versée au salarié si aucune autre possibilité de restauration n'est offerte au salarié. Les horaires ouvrant droit à cette mesure sont :

- Tout départ en collecte mobile intervenant avant 11h30 avec un retour après 13h30
- Tout départ en collecte mobile intervenant entre 11h30 et 12h30
- Tout retour en collecte mobile intervenant après 20h30 L'octroi de l'indemnité de panier collecte mobile dans les conditions précitées est possible à partir du moment où le temps de travail quotidien d'une part correspond à un minimum de quatre heures de travail.

Une seule indemnité de panier collecte mobile est octroyée par journée de travail.

Cas de cumul d'avantages restauration :Tout personnel en heure, présent sur l'intégralité de la plage 11h30-14h30 et au-delà de 20h30, bénéficie, en plus de l'avantage restauration auquel il a déjà droit (Restauration collective, titre restaurant, indemnité de panier « autre » ou indemnité de collecte mobile) d'une indemnité dont le montant est fixé à 1,6 MG.

L'UNSA vous informe

Retrouvez toutes les informations utiles dans notre livret
à télécharger en PJ et régulièrement mis à jour

Synthèse de l'ANAT et de la Convention Collective, dans ce livret, vous trouverez tout ce qu'il faut savoir, toutes les informations ou règles à connaître quand on travaille à l'EFS.



Un certain nombre de sujets en attente ou en cours de négociation ne sont pas développés dans ce livret et feront l'objet d'une mise à jour après négociation.

Un syndicat, ça sert à quoi ?



Une question ? Contactez-nous :
unsa.efs.gest@gmail.com

Travailler à l'EFS : GUIDE PRATIQUE

Documents de référence :
ANAT et Convention Collective EFS



CONTACTS :

Bretagne - Nicolas MARTIN : unsa.efs.bretagne@gmail.com

CPDL - Leila HAISE : unsa.cpdl@gmail.com

GEST - Muriel RABIER : unsa.efs.gest@gmail.com

HFNO - Sylvie DUPRESSOIR : unsa.hfno@gmail.com

IDFR - Fabienne BIREN : fabiren3@gmail.com

Pour toutes les autres régions - Sylvie DUPRESSOIR & Leila HAISE : efs@unsa.org

Combien ça coûte ?

27,20€/an

Après déduction fiscale

La cotisation annuelle est de 80€
et 66 % sont déductibles de vos
impôts sur le revenu

Bulletin d'adhésion à télécharger
en PJ

Compte rendu CSE Nancy

Jeudi 06 juin 2024

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV de la réunion du 4 avril 2024 et du 06 mai 2024

Approbations à l'unanimité POUR les deux derniers comptes rendus.

2. Information complémentaire et consultation sur le projet de changement des horaires au sein du service IH DEL Nancy pour les postes de secrétariat

Voir la présentation sur CR avril 2024.

Rappel: A partir du 13/05/2024:

- Modification des horaires : décalage des horaires lorsque les 2 secrétaires sont présentes en même temps:
- Mise en place d'un groupe de travail pré analytique et post analytique pour rationaliser les tâches effectuées depuis le 19/02/2024
- RETEX prévu en septembre 2024

Nouvelle proposition: passage en journée continue pour le 2eme poste. Ce point en CSE de mai 2024 avait été reporté en attendant l'intervention de Mr Rivier . Proposition non retenue.

Pendant la coupure repas les secrétaires n'auront pas de téléphone et les appels seront transférés.

Consultation sur ces changements d'horaires : **10 contre 4 abstentions**

3. Politique sociale, conditions de travail et d'emploi 2024 – **Consultation** sur le bilan social 2023 –

Présentation du bilan social au CSE de mai 2024 : Effectifs ,Pyramide des âges et anciennetés (moyenne d'âge en GEST 43 ans), Entrées – sorties ,Absentéisme , Promotions ,Rémunérations, Emplois, Santé et Sécurité au travail, Conditions de travail, Formations professionnelles, Relations professionnelles.

ACCIDENTS DE TRAVAIL (3.2 et 3.1.5)

	2021	2022	2023
Accidents d'exposition au sang et aux liquides biologiques	14	12	10
Risques graves	0	0	1
Chutes avec dénivellement	9	4	8
Occasionnés par des machines	1	0	0
Circulation, manutention, stockage	6	16	14
Occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel	7	4	3
Autres	2	3	6
Total	39	39	42

	2021	2022	2023
Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	4	7	5
Nombre d'accidents de trajet n'ayant pas entraîné un arrêt de travail	6	6	2

1.8 Absentéisme

1.8.1. Taux d'absentéisme par CSP

Définition indicateur 1.8.1 :

Cet indicateur présente le taux d'absentéisme (Nombre de jours ouvrés d'absence / (Nombre total de journées travaillées) par CSP

Population : CDI et CDD.

Source : extraction SAP RH - données sur les années considérées

	2021			2022			2023		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	8,2%	0,8%	6,5%	4,2%	2,7%	3,9%	6,4%	1,8%	5,2%
TAM	8,6%	5,8%	8,0%	7,4%	7,1%	7,3%	7,1%	4,5%	6,4%
Cadres non médicaux	2,0%	0,8%	1,5%	3,6%	1,9%	2,8%	2,7%	1,8%	2,4%
Cadres médicaux	5,0%	3,7%	4,5%	3,5%	3,1%	3,3%	4,9%	2,0%	3,7%
Total	7,8%	4,5%	6,9%	6,6%	5,5%	6,3%	6,4%	3,7%	5,7%

Consultation : 10 votes contre et 4 abstentions

4. Information préliminaire du projet de transfert de l'activité de l'UPR de Nantes vers Nancy Lobau –Document CSEC

Les activités de l'EFS hébergées sur le site Hôtel Dieu de Nantes, boulevard Jean Monnet, doivent être déplacées à échéance 2028/2029 suite à la fermeture de ce site. Un transfert des activités transfusionnelles (hors Préparation, Contrôle Qualité et EFS Réactifs) est ainsi prévu à proximité du futur CHU de Nantes sur le site de l'Île de Nantes. L'activité EFS Réactifs située sur le site Hôtel Dieu de Nantes doit donc être relocalisée sur un nouveau site permettant non seulement un maintien des productions actuelles mais aussi d'intégrer des possibilités d'extension.

Le projet d'implantation d'EFS Réactifs Nantes vers Nancy permettrait d'optimiser les surfaces existantes de l'activité en améliorant l'ergonomie de travail tout en intégrant des possibilités d'extension de la production. efs.sante.fr ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG – Note d'information CSEC – 07/05/2024 3/3 En effet, EFS Réactifs souhaite étendre son volume et périmètre de

production en se développant vers les pays Européens. En 2022, l'activité UPR affiche une croissance de 22% de son CA qui atteint 11 M€ et une marge semi-directe de +1,17 M€. De plus, les actions engagées avec la cellule marketing commerciale de la DBTD anticipe une poursuite de cette progression dont les premiers résultats sont obtenus dès 2023 avec la mise en place de nouvelles relations commerciales (Diagast, Immucor, Qalilab) et d'autres marchés sont en réflexion. Pour permettre aux salariés de Nantes de suivre les postes transférés à Nancy Lobau ou pour organiser les repositionnements nécessaires, l'ensemble des accords conclus à l'EFS seront mobilisés.

-1^{ère} réunion de pilotage régional début juillet 2024.

-Phase de travaux 1-2 ans, aménagement des locaux

-Qualification des locaux, matériels

-Ressources humaines, création d'emploi

(L'activité de Reims ne sera pas impactée)

Pas de mutations du personnel prévues sauf souhaits des salariés de Nantes ,déplacements uniquement pour faire de la formation.

Tout le projet reste à construire

Les syndicats y resteront vigilant !

5. Information complémentaire concernant le projet Innovente – Document

Information puis consultation réalisées (en CSE nov 2022 – avril 2023)

Innovente est un projet national de modernisation et de regroupement des services facturation client. Il comprend un volet technique avec remplacement des outils et un volet organisationnel avec HFNO.

Impact GEST : mouvements de personnels/Période de préparation à partir du mois de juin 2024. Déploiement de la nouvelle organisation prévu au 09 septembre 2024. Nous sommes le 3ème centre de service partagé sur 4. CPDL et Bretagne ont commencé l'expérimentation, ils sont en cours de régularisation.

6. Politique sociale, conditions de travail et emploi 2024 : Information en vue d'une consultation sur la mise à jour du DUER 2024 – [Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels](#)

Intervention de Sandrine Burkhard en visio

Depuis janvier 2024 le DU est mis à jour au quotidien, il sera nommé DUERP 2024 dans la BDESE en fin d'année.

-risques chimiques :

- [Recensement des produits chimiques et mise à jour du risque chimique: de juin à août 2024](#)
- Mise à jour du document : septembre à novembre 2024
- Validation du document : décembre 2024
- Transmission du document pour mis à jour au siège : fin décembre 2024

Site	Unité de travail	Mise à jour
Nancy Lobau	Préparation des produits sanguins labiles	Suite à AT/AES le 12/01 site Nancy Lobau : Ajout risque d'AES par projection lors de la mise sous pression d'un DMU. (Risque ajouté uniquement pour Lobau tache non réalisée sur strasbourg)
Nancy Lobau	Services Généraux	Ajout PA ligne 2488 : Installation d'une grille de protection dans chaque Caravelle courant 2024
Reims	Services Généraux	Ajout PA ligne 2532 : Installation d'une grille de protection dans chaque Caravelle courant 2024
Strasbourg Spielmann	Animalerie	Ajout ligne 2571 : Risque de TMS membres inférieur. Poste de vérification des souris maintient posture à genoux prolongée. PA : Achat de tapis antifatigue

Des modifications vont être apportées pour améliorer les conditions de travail.

7. Politique sociale, conditions de travail et emploi 2024 : Information en vue d'une consultation sur le bilan formation 2023 – Présentation par Mélanie Muller

Le bilan de formation présente l'investissement formation de l'établissement au titre du plan de développement des compétences et des autres dispositifs que sont les congés individuels de formation CIF/ou congés de transition professionnelle, les congés pour validation des acquis de l'expérience (VAE), les congés pour bilan de compétences, les contrats de professionnalisation et les promotions par l'alternance.

Le bilan du plan de développement de compétences 2023 nous apporte une vision synthétique de l'activité formation de l'année écoulée. Le déploiement du plan de développement des compétences 2023 s'est effectué dans la continuité de celui de 2022. Ainsi, il a continué à marquer une reprise du déploiement des formations en présentiel et un développement des formations à distance. De plus, trois éléments sont à souligner pour l'analyse de ce bilan : baisse des personnels peu formés sur les trois dernières années, prises en compte des besoins 2023 et volonté de bâtir un plan prévisionnel de développement des compétences au plus près de ces conditions de réalisation.

807 bénéficiaires en 2023

La réalisation du plan de développement des compétences s'est traduite au travers des thèmes suivants :

Hygiène Sécurité Environnement (+22%) : accompagnement ergonomique, ACD/CMR, Conduite, Premier témoin incendie, SST recyclage ;

Logistique et maintenance (+60%) : référent matériel

Médecoteknique (+16%): TMC, modules de la CTT.

81% de réalisation du plan de formation

92% de l'effectif a fait au moins 1 formation en 2023.

Peu de variation entre 2022 et 2023

*La commission formation s’est réunie le 21 mai 2024, Christine Saint Eve fait la lecture du CR.
Consultation au prochain CSE

La liste des formations est disponible dans l’annexe 8 du document BILAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2023

8. Politique sociale, conditions de travail et emploi 2024 : Information sur le bilan Handicap 2023 – Document

Pour 2023, le taux d’emploi HANDICAP est de 7,15% au niveau national, 5,24% en GEST

L’EFS Grand Est compte au total 35 travailleurs en situation de handicap. 3 personnes ont été recrutées durant l’année 2023, dont 1 CDI et 2 CDD.

14 mesures de maintien dans l’emploi ont été mises en œuvre : 4 aménagements de poste matériels, 2 aménagements d’horaires, 2 financements de dispositifs de compensation du handicap, 1 mesure facilitant le transport entre domicile et travail, 3 analyses ergonomique, 2 mesures de télétravail.

Les salariés bénéficient d’une prime mensuelle d’un montant égal à 10 % du salaire de base mensuel brut avant la réduction de leur temps de travail pendant 5 ans au maximum avant la date de leur départ à la retraite.

Une plateforme a été mise en œuvre fin 2022 visant à faciliter la visibilité de nos annonces d’emploi sur différents sites et notamment celui de l’AGEFIPH.

9. Politique sociale, conditions de travail et emploi 2024 : Information en vue d’une consultation sur le BHSCT 2023 – PAPRI Pact

Effectif GEST : 748 CDD-CDI +27 MAD+ 35 interimaire

Embauches : 23

Démissions : 25

Départs	2021	2022	2023
Démissions	25	21	25
Fins de MAD	3	3	2
Licenciements	5	2	1
Fins de PE	9	14	4
Retraite	21	21	18
Décès	0	1	1
Autres	31	77	51

Point sur les accidents du travail et le PAPRI Pact (plan d’action préventif). Augmentation des accidents bénins suite à des changements d’agitateurs sur le site de Strasbourg Spielmann.

Code du travail article L. 2281-1 : « Les salariés bénéficient d’un droit à l’expression directe et collective sur le contenu, les conditions d’exercice et l’organisation de leur travail. »

10. Information sur le nouveau module de réservation de véhicules de service : ODRIVE : Document -Intervention de Rachel Devillers

La DAE (Direction des Achats de l'Etat) a choisi le logiciel de gestion de flotte automobile GAC O'Drive pour répondre à la circulaire de l'Etat du Premier ministre n° 5928/SG du 20 avril 2017 relative à la gestion du parc automobile de l'État : tous les établissements publics de l'Etat et autres organismes devront se doter d'un logiciel de Gestion de Flotte.

Objectif : Simplifier et harmoniser la réservation des véhicules EFS accessibles au personnel pour ses déplacements professionnels (réunion, formation...): réservation automatique, sans intervention manuelle du référent parc.+ Favoriser le co-voiturage !

Site pilote Nancy • Janvier 2024: 6 véhicules en pool – 54 personnes formées au logiciel

Prochaines étapes: déployer ce module à Metz et Strasbourg, puis aux autres sites GEST

11. Suivi de la problématique sécurité du site de Spielmann (Alarme sonore, Planning de déclenchement, communication aux salariés du site)

Devis en cours pour sécuriser la cour de Spielman ,pour rajouter des ventouses blocage des portes, alarmes anti- intrusion probablement pour une mise en route à 1H du matin.

RAPPEL : Interdiction de fumer dans cette cour !!

12. Quid de la conformité de l'EFS à l'obligation de traçabilité de l'exposition aux CMR (liste anonymisée des travailleurs exposés. Intervention de Sandrine Burckhard en visio

Conformité rendue obligatoire depuis le 25 avril 2024 sur la liste des personnels concernés à l'exposition des solvants cancérogènes toxiques pour la reproduction .

Question UNSA : Existe-t-il en GEST un registre sur chaque site des dangers graves et imminents ?Non

Investigations à faire sur une obligation légale ou non, UNSA transmettra la réglementation en vigueur et fera un point au prochain CSE.

13. Quid des remplacements inopinés suite au blocage des négociations nationales

-Question UNSA :

Les négociations nationales n'ont pour l'instant pas abouties à un accord. Un dispositif similaire pour les remplacements inopinés a été mis en place en GEST depuis le 1^{er} décembre 2023.

- Apres 6mois ,combien de personnes ont pu bénéficier de cette prime ? Le **bilan sera fait en juillet.**

Suite au taux important d'absentéisme 5,6%, nombreux sont les salariés qui sont appelés à s'adapter à des changements de planning à moins de 7j, à moins de 48H , à moins de 24H, même le jour J ,et l'acceptent sans contrepartie puisque l'intervalle est de moins de 4H avec leur planning initial. Pourriez-vous envisager la possibilité de modifier notre dispositif en accordant cette prime pour TOUT changement de planning dans les 48H ?

Citation d'un exemple de réclamation d'un salarié datant du 21 mai.

L'accord en Gest peut-il être modifié ? **Non pas envisagé/ position vis-à-vis du national.**

-Question UNSA sur la prime mobilité

Dans l'avenant Numéro 1 de l'accord collectif projet social de notre Etablissement, il est question de mobilité régionale temporaire.

Dans quel cas le salarié reçoit-il une prime exceptionnelle de mobilité temporaire par jour travaillé en mobilité volontariat ou non ?

Réponse : uniquement si changement de bassin , notre région est découpée en 3 bassins . Strasbourg et Colmar sont dans le même bassin, ainsi que Troyes et Reims .

14. Rappel de la règle concernant les déplacements des membres des CSE – Document

Il n'y a pas de compteur dédié, les heures de trajet sont intégrées aux heures totales de la période.

15. Divers

-retex convention du personnel à Nancy le 13 avril 2024 . Intervention de Sandra FREMON

450 inscrits , **plus 50 personnes rapport à 2022.**

314 répondants sur l'enquête à propos de cet événement. Note de satisfaction 7,4/10 satisfaction générale en baisse.

Le samedi est la journée la moins impactante pour l'activité transfusionnelle.

Rythme , animations ,présentations des autres métiers, divers intervenants, appréciées à 77%.

Problématique des transports, sur base du volontariat à l'avenir?

-suivi visiophone de Metz Mercy : pas encore de nouveauté

-consultation concernant le choix des dates butoirs pour les bénéficiaires des ASC : plus de critère d'ancienneté.

Dates d'extraction des ouvrants droits : le 30 avril et le 31 juillet pour les CH vacances, le 31 octobre pour les CH Noël. **14 votes POUR**

-Restauration,formalités : pour le moment pas de sondage envisagé en GEST, les modalités de mise en œuvre n'ont pas encore été exposées.

Compte rendu rédigé par votre équipe UNSA